



LA LOI BICHET PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITE

Depuis plusieurs jours, des informations relayées par des blogs et articles de presse font état du positionnement du groupe Hopps comme possible opérateur sur le réseau de la vente au numéro.

Ce scénario du pire : l'arrivée d'un troisième opérateur pour concurrencer les messageries Presstalis et MLP, pourrait bien devenir réalité si le gouvernement décidait de reprendre à son compte les propositions libérales contenues dans le rapport Schwartz.

Paradoxe ! Même ceux qui encensaient la concurrence libre, la fin du système coopératif et de toute régulation crient maintenant au loup dénonçant la brutalité d'une concurrence où tout est permis.

Pour notre syndicat, qui reste un interlocuteur incontournable dans ce secteur, nous n'avons pas changé d'avis. Le système coopératif doit demeurer l'unique dispositif lorsque les éditeurs optent pour une distribution groupée de leurs titres. Mais le maintien de l'obligation de se constituer en coopératives ne peut suffire si ces dernières ne s'assurent pas le contrôle des messageries, comme c'est le cas aujourd'hui.

Ces points, la délégation du SGLCE reçue par le ministre de la Culture jeudi dernier les a largement abordés. À cette occasion, nous avons également attiré l'attention du ministre sur la nécessité de mettre un terme aux pratiques de remises commerciales qui plombent les comptes des messageries et sont contraires au principe de solidarité.

Du côté du ministère, il a été expliqué que le temps se voulait encore à la consultation des acteurs de la profession avant de prendre de quelconques décisions. Néanmoins, quelques pistes de réflexion ont été avancées par le ministre. Plusieurs d'entre elles nous paraissent dangereuses et nous tenons à réaffirmer les points ci-dessous.

Si la remise en cause du système coopératif ne semble plus être à l'ordre du jour, la suppression du contrôle capitalistique des sociétés commerciales par les coopératives à qui elles confient leurs opérations reste en débat. Cela reviendrait à annihiler l'intérêt du système coopératif garantissant la solidarité et l'impartialité de gestion essentielle à l'égalité de traitement entre les éditeurs.

Dans un contexte où les acteurs font face avec difficulté à la baisse des ventes de la presse, où la concurrence entre les messageries conduit à des pratiques de dumping tarifaire affaiblissant la filière, nous considérons inutile et dangereux l'entrée de nouveaux opérateurs dans le secteur.

.../...

La société Presstalis opère aujourd'hui sur l'ensemble du territoire ; de l'Île-de-France aux principales villes du pays grâce à sa filiale depuis 40 ans, la SAD, présente dans les départements et territoires d'Outre-mer et également à l'étranger, elle achemine chaque jour jusqu'aux diffuseurs tous les titres qui lui sont confiés, assurant ainsi un service de qualité au bénéfice des citoyens. La tentative de démantèlement du groupe par une vente à la découpe de sa principale filiale n'est pas une voie envisageable.

N'en déplaise à ses détracteurs, la loi Bichet constitue dans son ensemble une garantie pour le pluralisme, Elle doit être maintenue dans ses fondements et ses principes. Pour notre syndicat, il ne saurait être question « de laisser faire » au prétexte de conserver en façade un semblant de système coopératif si dans l'arrière-boutique, pour mieux la contourner, les mécanismes libéraux ont cours.

L'État doit assurer les moyens au système collectif de distribution solidaire, égalitaire et régulé pour faire perdurer la presse pluraliste.

Le SGLCE-CGT réitère son appel à la création d'un véritable pôle public de la distribution de la presse pour garantir son avenir. Il a fait et continuera à faire des propositions dans l'intérêt de la filière et de ses salariés.

C'est à ce titre que notre syndicat demande la mise en place d'une table ronde permettant aux acteurs de la filière — directions, gouvernement et organisations syndicales — de débattre de l'avenir de la distribution de la presse et du maintien de ses emplois.

Paris, le 7 février 2019